

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **10 janvier 2023** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Michel Rancourt  
Siège #3 - Louiselle Gazaille Rouillard  
Siège #4 - René Turcotte  
Siège #5 - Francine Ross  
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron. Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 7 novembre 2022
  - 3.2 - Séance ordinaire du 5 décembre 2022
  - 3.3 - Séance extraordinaire du 5 décembre 2022
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - BONS COUPS
- 6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
  - 6.1 - Cotisation annuelle 2023 à la «COMBEQ» pour notre officier municipal en bâtiment et en environnement
- 7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - 7.2 - Acceptation des dépenses
  - 7.3 - Adoucisseur d'eau pour le bâtiment du 101, route 214
  - 7.4 - TECQ 2019-2023
  - 7.5 - Nomination d'une personne pour le remplacement de la Directrice générale, greffière-trésorière
  - 7.6 - Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités
  - 7.7 - Vérificateur externe - Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton
  - 7.8 - Cotisation annuelle 2023 à l'ADMQ pour la directrice générale, greffière-trésorière
- 8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
  - 8.2 - Empiètement du stationnement du garage municipal sur le lot # 4 501 044
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
  - 9.1 - C.P. Rail - Travaux effectués le 23 novembre 2022 sur la voie ferrée
- 10 - LOISIRS-TOURISME
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 12 - LÉGISLATION
- 13 - VARIA
  - 13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
- 14 - CORRESPONDANCE

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 7 novembre 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Francine Ross et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**3.2 - Séance ordinaire du 5 décembre 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**3.3 - Séance extraordinaire du 5 décembre 2022**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 5 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

**4 - RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

## 5 - BONS COUPS

Fête de Noël organisée par le Comité des Loisirs de Milan  
Souper de Noël organisé par l'Association des gens de Milan (ACGM)

## 6 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de décembre 2022.

Construction : aucun  
Rénovation : aucun  
Captage d'eau : aucun  
Installation septique : aucun  
Lotissement : aucun  
Accès à la voie publique : aucun  
Dérogation mineure : aucun  
Autorisation abattage d'arbres : aucun  
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun  
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes: aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

2023-01  
6327

### 6.1 - Cotisation annuelle 2023 à la «COMBEQ» pour notre officier municipal en bâtiment et en environnement

ATTENDU qu'il faut renouveler auprès de la «COMBEQ» la cotisation 2023 pour notre officier municipal en bâtiment et en environnement;

ATTENDU que les frais de 436.91\$ (taxes incluses) sont partagés avec les municipalités ayant une entente;

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'adhésion 2023 à la «COMBEQ» pour Monsieur Jean-François Boulet, officier municipal en bâtiment et en environnement.

Que cette somme de 436.91\$ (taxes incluses) soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

## 7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

### 7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

### 7.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 3689 au chèque no. 3744 pour un montant total de 72 115,75\$

Salaires: chèque no. 3357 au chèque no. 3389 pour un montant total de 20 180,32\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 3 305,70\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 8 601,42\$

ADOPTÉE

**2023-01  
6328**      **7.3 - Adoucisseur d'eau pour le bâtiment du 101, route 214**

CONSIDÉRANT QU'un adoucisseur d'eau est nécessaire pour le bâtiment du 101, route 214, car il y a une forte quantité de manganèse dans l'eau.

IL EST PROPOSÉ par Francine Ross et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la soumission de Bureau pompes et traitement d'eau au montant de 5 689,20\$ plus taxes, incluant l'installation.

ADOPTÉE

**2023-01  
6329**      **7.4 - TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE :

\* La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

\* La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

\* La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

\* La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

\* La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no:2, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

\* La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

\* La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

\* La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no:2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts

des travaux admissibles.

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de produire la programmation de travaux et de la transmettre au Ministère afin de recevoir un versement pour les travaux réalisés.

ADOPTÉE

**2023-01  
6330 7.5 - Nomination d'une personne pour le remplacement de la Directrice générale, greffière-trésorière**

En cas d'absence de la Directrice générale, greffière-trésorière, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rancourt ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR le conseil municipal, d'autoriser Madame Marylou St-Pierre, adjointe administrative à remplacer Madame Sylvia Roy pour assister aux séances du conseil municipal et à effectué des tâches nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité en cas d'absence de celle-ci.

ADOPTÉE

**2023-01  
6331 7.6 - Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités**

**Programme d'aide d'urgence et de subvention aux municipalités**

Les modifications au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (Programme) ont été adoptées le 18 mai 2022. Outre l'ajout d'un sous-volet au PSL d'urgence, un 3e volet a été ajouté au programme pour permettre la mise en place de Services d'aide à la recherche de logements (SARL) par les offices d'habitation (OH). Les SARL ont pour objectif de soutenir l'accès au logement pour les ménages vulnérables ou qui se retrouvent sans toit, en fournissant à ceux-ci une aide temporaire.

Le mandat des SARL consiste précisément à :

- offrir un soutien aux ménages ayant perdu leur logement ou à risque de la perdre et qui sont à la recherche d'un logement;
- informer les ménages des différentes offres de logement sur le marché privé;
- diriger les ménages admissibles aux logements sociaux vers les divers programmes (HLM, PSL);
- diriger les ménages en situation de vulnérabilité vers les ressources communautaires pouvant leur venir en aide (ex: Croix-Rouge, comités logement, 211, etc.).

IL EST PROPOSÉ par Francine Ross et résolu à l'unanimité d'adhérer au Programme d'aide d'urgence et de subvention aux municipalités au montant de 121,32\$/année.

ADOPTÉE

**2023-01  
6332 7.7 - Vérificateur externe - Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton**

**VÉRIFICATEUR EXTERNE - MANDAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe afin de vérifier les états financiers de la Municipalité ainsi que tout autre document déterminé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de confier le mandat de vérificateur externe à Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés;

QUE le bureau de Raymond Chabot Grant Thornton de Lac-Mégantic ait le mandat de vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE

**2023-01  
6333**

**7.8 - Cotisation annuelle 2023 à l'ADMQ pour la directrice générale, greffière-trésorière**

ATTENDU qu'il faut renouveler auprès de l'ADMQ «Association des directeurs municipaux du Québec» la cotisation 2023 pour la directrice générale, greffière-trésorière;

ATTENDU que les frais sont de 983,13\$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'adhésion 2023 à l'ADMQ pour Madame Sylvia Roy, directrice générale, greffière-trésorière.

ADOPTÉE

**8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie**

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de décembre 2022.

**2023-01  
6334**

**8.2 - Empiètement du stationnement du garage municipal sur le lot # 4 501 044**

Suite à l'achat du lot # 4 501 044 de M. Régis Dumont, le certificat de localisation démontre un léger empiètement du stationnement du garage municipal sur le lot de M. Dumont. Nous pouvons le laisser tel quel, mais en cas de vente de la Municipalité, il faudra considérer la ligne de lot.

ADOPTÉE

**9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**2023-01  
6335**

**9.1 - C.P. Rail - Travaux effectués le 23 novembre 2022 sur la voie ferrée**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Milan a reçu un courriel de la firme Eurovia Québec Construction Inc. le 21 novembre 2022 à 10h l'informant qu'une intervention est requise sur les rails du passage à niveau de la rue Saint-Ambroise le 23 novembre 2022 et qu'il y aurait la fermeture complète avec un détour de 7h am à 15pm;

CONSIDÉRANT QUE C.P. Rail aurait dû avertir la Municipalité de Milan au moins 60 jours avant l'exécution des travaux nécessitant la fermeture de la voie ferrée à la circulation le 23 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Milan a dû avertir rapidement les services d'urgence, les citoyens et les industries touchés par cette fermeture;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un bris d'équipement lors des travaux et que la réouverture du passage à niveau a été réalisé que très tard dans la soirée du 23 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le camion de déneigement de la Municipalité ne passait plus sur les rails après les travaux et que nous avons dû demander à Excavation Clément Duquette Inc. de venir sabler le chemin Saint-Léon et Sainte-Marie et que la facture sera envoyée à Eurovia Québec Construction Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la remise en état temporaire pour permettre à notre camion de déneigement de passer a pris 7 jours;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des bêtises des citoyens pour une situation qui n'était pas de son ressort;

CONSIDÉRANT QU'une pétition a été signée par les citoyens ayant eu peur pour leur sécurité (détour pour les services d'urgence);

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rancourt ET SECONDÉ PAR

Linda Therrien QUE la Municipalité de Milan demande à C.P. Rail de ne plus fermer complètement la voie lorsqu'il y aura des travaux à faire sur la voie ferrée (faire un pont en cas d'urgence) et laisser un accès pour la circulation locale en tout temps ET D'AVISER la Municipalité de Milan au moins 60 jours avant l'exécution des travaux.

ADOPTÉE

**10 - LOISIRS-TOURISME**

**11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

**12 - LÉGISLATION**

**13 - VARIA**

Le varia demeure ouvert.

**13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 6 février 2023 à 19h30.

**14 - CORRESPONDANCE**

- Souper canadien de Milan

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale, greffière-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire